Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_198-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 15 décembre 2025
Délibération D25-198

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 39
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : François Hamon

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à François Hamon **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Morlaix :** Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen **Plougasnou** : Nathalie Bernard à Hervé Le Ruz **Plouigneau** : Joëlle Huon à Joseph Irrien, Odette Colas à Roger Héré **Plourin-lès-Morlaix** : Claude Poder à Morgane Bicrel **Taulé** : Gilles Creach à Aude Goarnisson.

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski.

Tarifs Eau et Assainissement Carantec 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°11 "Maîtriser la ressource en eau pour préserver notre territoire et le développer"

Rapporteur : Guy Pennec

Vu l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 de Morlaix Communauté instaurant les statuts de l'EPIC du Service Public de l'Eau – An Dour ;

Vu la délibération D23-011 du CA An Dour actant la Convention d'Orientation Stratégique et son article 7-2;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_198-DE

Vu la délibération D22-191 prise par le Conseil communautaire le 14 novembre 2022, relatif à la convergence tarifaire ;

Vu les délibérations D22-189 et D22-190 prises par le Conseil communautaire le 14 novembre 2022 relatives aux schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement,

Vu la délibération du conseil communautaire D23-240 du 13 novembre 2023 relative à la convention pour la réalisation de prestations contribuant au service public de l'eau et de l'assainissement collectif sur la commune de Carantec

Vu le document de politique tarifaire proposé en bureau communautaire le 3 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 3 décembre 2025 ;

Considérant :

Contexte
Le Service Public de l'Eau - An Dour poursuit l'application de la stratégie tarifaire adoptée en 2022, en cohérence avec la prospective financière et le programme d'investissement définis pour garantir, dans la durée, la sécurité de l'alimentation en eau potable, la performance des réseaux d'assainissement et la préservation durable de la ressource en eau y compris sur la commune de Carantec, exploitée en DSP.
Ce programme de modernisation et de sécurisation des infrastructures, évalué à 250 M€ sur 20 ans, repose sur une trajectoire tarifaire annuelle moyenne de :

- **+2,4 % pour l'eau potable**
- **+2,8 % pour l'assainissement collectif**

À cette trajectoire s'ajoute une indexation tenant compte du contexte macro-économique, avec une hypothèse d'évolution des prix de **+1,5 % en 2026**.

Conformément aux décisions communautaires, la **convergence tarifaire 2022-2034** se poursuit, afin de garantir, à terme, **un tarif unique pour tous les usagers du territoire**.

Cette convergence entraîne des évolutions différenciées selon les secteurs, notamment pour les communes dont les tarifs étaient historiquement les plus bas.

Le renfort de la direction informatique, à créer au sein de la Régie à partir de 2026, notamment pour répondre aux directives cybersécurité NIS2, nécessite pour l'équilibre du budget une évolution des tarifs de 0.08€HT par m3 d'eau potable et d'assainissement.

Toutefois, la définition des tarifs annuels pour Carantec appartient toujours à l'assemblée délibérante de Morlaix Communauté, étant entendu que la gestion budgétaire s'effectue sur deux budgets annexes du budget principal de la communauté d'agglomération.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement de Carantec sont constitués d'une part délégataire et d'une part communautaire.

L'actualisation annuelle des tarifs du délégataire aux usagers s'effectue par l'application d'un coefficient K dont les modalités de révision sont établies contractuellement.

En revanche, l'actualisation de la part communautaire s'établit au regard de la nécessité d'équilibrage des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Pour la commune de Carantec, en DSP, s'applique la même évolution tarifaire et la même trajectoire de convergence, assurant une équité territoriale complète. La part revenant à la Collectivité sera déterminée par soustraction des tarifs contractuels de Suez eau France.

Vu le passage en Commission Ressources du 3 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-242900835-20251215-D25_198-DE

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de valider l'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement de CARANTEC proposée par le Service Public de l'Eau – AN DOUR, à compter du 1er janvier 2026, conformément :**
  - **à la trajectoire financière adoptée en 2022,**
  - **à l'indexation de l'inflation à +1,5 %,**
  - **à la poursuite de la convergence tarifaire à horizon 2034,**
  - **à la nécessité du renfort de la DSI de la Régie +0.08€HT/m3 eau et assainissement.**
- **d'arrêter la grille tarifaire annexée à la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
François Hamon

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ